



PROJET D'AMÉNAGEMENT CHAPELLE CHARBON

Compte-rendu de l'atelier sur le projet urbain

Jeudi 5 octobre 2017

L'atelier s'est tenu de 18h à 21h au collège Daniel Meyer (2 place Hébert, 75018). Il s'est déroulé en deux temps : 1. Une présentation du projet par la direction de l'urbanisme et l'agence François Leclercq ; 2. Des échanges en tables rondes autour de plan et de maquettes.

Une quarantaine d'habitants participe au temps de présentation. Une vingtaine ont échangé autour des tables rondes prévues en deuxième partie d'atelier.

Etaient également présents pour animer la réunion :

- Michel NEYRENEUF, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets de renouvellement urbain et du logement ;
- Philippe DURAND, Adjoint au Maire chargé des espaces verts, de la nature en ville, des affaires funéraires et du quartier Charles Hermite Evangile ;
- Anne CHABERT, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris ;
- Marie TAVEAU et Jérôme COUATARMANACH, agence François Leclercq, en charge des études sur Paris Nord-Est ;
- Michèle TILMONT, garante de la concertation sur Paris Nord-Est ;
- Céline STEIGER, Thibault LEMAITRE et Franck LEIBUNDGUT, agence d'urbanisme Ville Ouverte, en charge de la concertation.



Une démarche de proximité a également été menée auprès des habitants du quartier de l'Evangile pour échanger sur le projet durant les semaines précédant l'atelier. L'équipe de la concertation est allée à la rencontre des riverains à l'occasion de trois permanences autour du square Rachmaninov et de la place Mac Orlan, et de cinq soirées de porte à porte ou de pieds d'immeubles. Les avis recueillis lors de ces temps figurent en encadré dans ce compte-rendu.

Ce compte-rendu est établi par l'agence Ville Ouverte.

En bref, les sujets abordés lors de l'atelier :

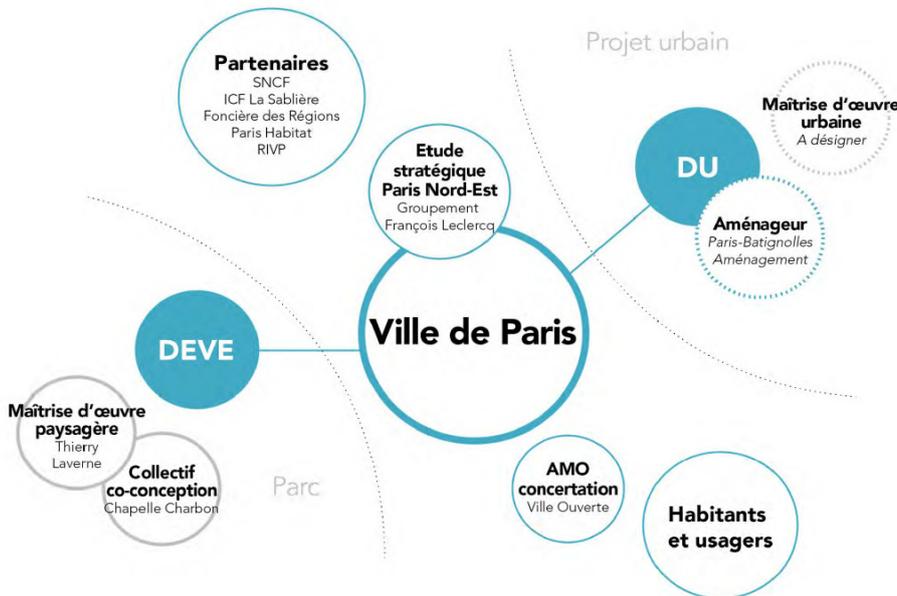
- Le programme de construction de logement
- Le calendrier de réalisation du parc
- Les difficultés de vie dans le quartier
- L'ouverture des impasses
- Le devenir du FIVE

➤ Retrouvez le diaporama présenté lors de l'atelier sur paris-nord-est.imaginons.paris, rubrique « Les temps de rencontre » ou sur la page du projet Chapelle Charbon.

7 LES ÉTAPES DU PROJET

Thibault LEMAITRE, agence Ville Ouverte

L'année 2016 a été marquée par la réflexion des services de la Ville et la concertation autour du futur parc Chapelle Charbon qui a servi à alimenter le cahier des charges du paysagiste. L'atelier de ce soir vise à informer et approfondir la programmation du projet urbain dans son ensemble en vue de la création d'une première Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en 2018.



Les acteurs de ce projet sont nombreux. Il est piloté la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris pour le parc, et la Direction de l'Urbanisme pour le projet urbain.

Le projet doit respecter un calendrier très contraint : une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère a été nommée cet été, et est accompagnée par le collectif Chapelle Charbon qui guidera l'élaboration du projet jusqu'à la livraison de la première partie du parc en 2020. L'an prochain, la Ville doit racheter le terrain à la SNCF pour engager les travaux de démolition après le départ du FIVE. Paris Batignolles Aménagement, le futur aménageur désignera sa propre équipe de maîtrise d'œuvre urbaine une fois que la ZAC sera créée. La construction des logements commencera à partir de 2020.

Suite à la concertation sur le parc, les premiers éléments de programme retenus par la Ville sont les suivants :

- La conservation du préau pour accueillir des usages multiples ;
- Un parc fermé la nuit ;
- Une grande pelouse libre ;
- Des jeux pour les petits enfants et un parcours d'aventure ;
- Des équipements sportifs (terrains, parcours sportifs, escalade, etc.) ;
- De la biodiversité, des vergers et des jardins partagés.

7 LA TRANSFORMATION D'UNE VILLE EN 14 ANS

Marie TAVEAU, Agence François Leclercq et Anne CHABERT, Direction de l'Urbanisme

Le projet d'aménagement Chapelle Charbon s'inscrit dans un large territoire en transformation. Les premières réflexions sur Paris Nord-Est ont débuté en 2003. Depuis lors, plusieurs objectifs ont été poursuivis : améliorer la desserte en transports en commun, effacer les frontières et recréer des liaisons entre les différents quartiers, construire des logements et moderniser les équipements publics, diversifier l'activité économique, etc. Ils ont mené à des réalisations concrètes qui visaient notamment à recréer des continuités paysagères et d'usages de part et d'autre des infrastructures : la forêt linéaire et son système de passerelles vers le Millénaire, la requalification des Maréchaux avec l'arrivée du tramway et la rénovation des entrepôts Macdonald.

L'aménagement du secteur Chapelle Charbon vise à poursuivre ces transformations car le parc sera une étape dans la grande promenade piétonne qui ira de la porte de la Chapelle au canal Saint-Denis, et permettra de créer une nouvelle liaison vers le Nord. Il est réfléchi dans un secteur de cohérence qui comprend deux autres opérations simultanées : la future ZAC Gare des Mines – Fillettes au nord du boulevard des Maréchaux, et le réaménagement de la halle Hébert au Sud.

7 LE PROJET CHAPELLE CHARBON

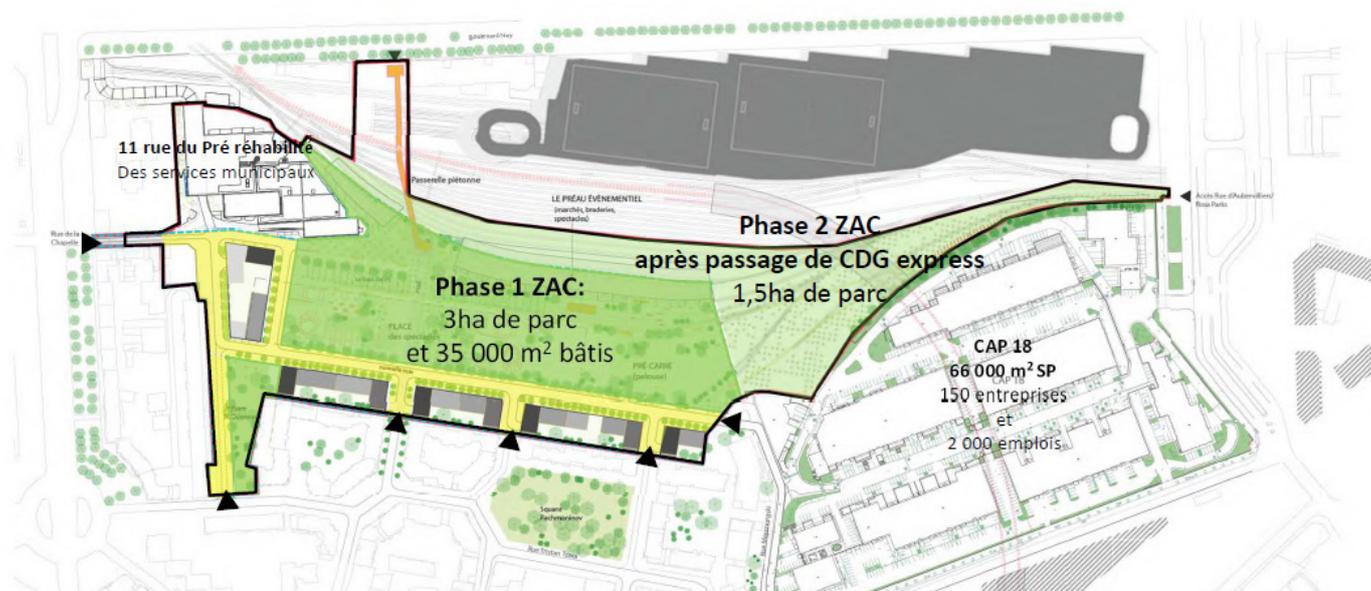
Marie TAVEAU, Agence François Leclercq

Les intentions du projet Chapelle Charbon ont été actées et sont inscrites dans l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris, modifié en 2016. Elles se déclinent en éléments de programme qui seront réalisés en plusieurs étapes :

- L'ensemble de l'opération prévoit une répartition de 51% d'espaces verts, 25% d'espaces publics (voirie) et 24 % de terrain à bâtir où seront construits des logements et des surfaces d'activités.
- Après l'acquisition de 65 000 m² de terrain par la Ville de Paris à la SNCF en 2018, une première ZAC sera créée et les travaux pourront démarrer.
- Cette première ZAC se déroulera en 2 phases pour permettre la création de 3 ha de parc en 2020 et les premiers logements. La deuxième phase complètera le parc de 1,5 ha une fois le chantier du Charles-De-Gaulles Express terminé.
- Une extension de cette ZAC sera créée pour réaménager la zone d'activités CAP 18 en quartier mixte (habitat, commerces, bureaux, activités) et pour étendre le parc Chapelle Charbon sur 2 nouveaux hectares. Ce dernier atteindra sa superficie totale de 6,5 ha.

LE PROGRAMME DE LA PREMIERE ZAC :

- 45 000 m² de parc public, en 2 phases
- 35 000 m² bâtis à dominante logements des rez-de-chaussée actifs
- 1400 nouveaux habitants environ



Le projet devra tenir compte de plusieurs contraintes : la démolition de la halle occupée par le FIVE, la pollution du site, la topographie (ZAC 1), ainsi que la conservation du faisceau ferré pour permettre le passage de la liaison CDG Express et la relocalisation des emplois de la zone d'activités CAP 18 (ZAC 2).

Pour mener à bien ce projet, la Ville de Paris a identifié deux enjeux qui posent certaines questions à discuter avec les participants :

- Ouvrir le quartier et faciliter les déplacements par la création de nouvelles rues et notamment en perçant les impasses qui existent aujourd'hui dans le quartier ;
- Construire des logements en bordure du parc et en vis-à-vis des immeubles existants avec des rez-de-chaussée animés.

➤ QUESTIONS-RÉPONSES

Des participants ont souhaité intervenir pendant la réunion en plénière. Une habitante a également quitté la salle pour montrer son désaccord avec le projet en cours de présentation. Pour faciliter la lecture du document, l'ensemble des remarques ont été regroupées ci-dessous.

L'ouverture des impasses et les rues du quartier

- « L'impasse Jean Cottin est aujourd'hui piétonne. Je ne comprends pas la logique d'ouverture de cette rue ? »
- « Il faut limiter la place des jeunes qui utilisent leur scooter. J'habite le quartier et c'est déjà l'enfer avec les rues fermées en impasses ! Vous ne pouvez pas vous rendre compte si vous ne vivez pas ici. »
- « Je suis déçue par rapport à ce projet. Il y a de moins en moins de mixité dans ce quartier. Ça devient un ghetto. Pourtant, nous alertons tout le monde mais tout le monde s'en fout. L'impasse Jean Cottin est le seul endroit du quartier où il y a de l'animation pour se retrouver entre nous. Il y a des commerçants et un très bon boulanger. Nous essayons de mener notre vie dans un quartier qui a des difficultés et ce projet va venir la casser. »

Anne Chabert, Direction de l'Urbanisme. L'idée principale consiste à créer des voies pour desservir le parc et les futurs logements qui seront créés. Mais l'avenir précis de chaque impasse n'est aujourd'hui pas déterminé. Certaines pourront être circulées par des véhicules et d'autres resteront piétonnes. L'impasse Jean Cottin est importante pour les riverains et les craintes ont bien été entendues.

- *La rue Moussorgski relie le cœur du projet Chapelle Charbon et le cœur de l'îlot Hébert. Comment sera-t-elle impactée par le projet ? Est-elle intégrée au périmètre de ZAC ?*

Anne Chabert, Direction de l'Urbanisme. La Rue Moussorgski est une voie publique et elle gardera son statut actuel à terme. Elle ne fait pas partie de la première ZAC mais elle sera l'un des principaux accès au parc et servira temporairement d'accès au chantier du CDG Express. Il sera toutefois possible de la remodeler pour la rendre plus confortable pour les modes de déplacement doux et, on l'espère, de la prolonger vers Pajol à travers les aménagements prévus sur Hébert.

Le déménagement du FIVE

- *Le responsable du FIVE : « Plusieurs milliers sont encartés au FIVE. 17 employés y travaillent [...] Nous donnons 600 heures de sport aux jeunes du quartier. On souhaiterait être aidé pour trouver une solution de réimplantation. Dans toutes les réunions, on parle d'architecture mais pas des désagréments au quotidien : on est obligé de payer des agents de sécurité, des migrants se sont installés en bas de notre bâtiment et ne sont pas pris en charge... On essaie d'aller vers eux, de les aider. On amène des gens nouveaux et de la mixité dans ce quartier qui est entrain de crever.*
- *« Le FIVE amène une population qu'on ne côtoie pas dans le quartier. Lors d'un atelier avec le conseil de quartier, nous avons pourtant choisi de le garder. »*

Michel NEYRENEUF, Adjoint au Maire du 18e arrondissement. À l'image de l'ancien commissariat, les équipements démolis dans le cadre du projet seront tous reconstruits dans le quartier. Le Maire du 18e arrondissement est favorable à la réinstallation du FIVE dans l'arrondissement. La Mairie fera tout son possible pour trouver un emplacement satisfaisant à cette activité.

La construction des immeubles et la réalisation du parc

- *« Je vais me retrouver entre deux immeubles ! Je ne préfère pas rester à cette réunion, tout est décidé. »*
- *« Quel sera la hauteur des nouvelles constructions ? »*
- *« Sur 11 ha de projet, 6,5 était d'abord prévu pour des espaces verts et 500 logements devaient être construits. On nous annonce dans un deuxième temps que le parc ne fera plus que 4,5 ha sans aucune garantie pour la suite. C'est un projet de densification. On retire 1/3 de parc, il faut donc retirer 1/3 de logements et arriver à 300 logements maximum. 2000 autres nouveaux logements sont également prévus sur le quartier. Quels sont les équipements prévus ? Sur quoi pouvons-nous vraiment discuter ce soir ? »*
- *« Nous sommes en colère ! Il a été communiqué que la deuxième phase du parc devait aboutir à sa taille finale soit 6,5 ha. Aujourd'hui, sa réalisation s'étalera sur 3 phases. Il faudra attendre que les négociations avec CAP 18 aboutissent pour cela. Et nous savons que la Foncière des Régions (locataire des terrains) ne laissera pas tomber ses parcelles sans solution de relogement. Ce n'est pas le grand parc paysager qu'on nous avait promis. Les Buttes Chaumont c'est 25 ha ! Il faudra désormais parler d'un jardin. »*
- *« Il faut réduire de 30% au moins la production de logements. Les problèmes empirent de jour en jour dans le quartier. Il faut passer par une réduction du projet bâti. »*
- *« Un vœu a été déposé au conseil de Paris pour revoir à la baisse la construction sur la parcelle. Il n'a pas été repris par l'exécutif municipal. »*

Anne Chabert, Direction de l'Urbanisme. Le projet d'aménagement Chapelle Charbon est une opération en « puzzle à deux morceaux » : les parcelles détenues par la SNCF, et celles où se situe la zone d'activité CAP 18. A terme, le parc s'étendra sur 6,5 ha à cheval sur ces deux périmètres. Le bail signé entre la Ville et La Foncière des Régions prendra fin en 2051 mais il reste tout à fait possible de résilier ce bail avant son échéance.

Le protocole signé entre la SNCF et la Ville de Paris stipule la construction de 35 000 m² de bâtis pour garantir l'équilibre financier de l'opération. Le plafond des hauteurs fixé par le PLU nous autorise à monter jusqu'à 37 mètres à certains endroits. Sur la deuxième partie de l'opération qui concerne l'emprise de CAP 18, environ 100 000 m² sont envisagés avec une programmation mixte habitat/emplois. Il est possible de revoir la proportion activités / habitat pour amener de l'emploi dans le quartier dès la première opération de ZAC afin de maintenir l'équilibre financier.

- *Peut-on avoir accès aux études pollution qui seront menées dans le cadre de la ZAC ? »*

Anne Chabert, Direction de l'Urbanisme. L'étude d'impact environnementale sera mise à disposition comme la loi l'impose sur le site internet de Paris Nord-Est. Une séance d'explication pourra être organisée sur le sujet avec les personnes qui le souhaitent.

- *« Nous avons entendu de la part du Maire lors de la réunion publique du 12 juillet 2017 que les logements pourraient ne pas être créés sur le périmètre de la première phase. Je ne l'ai pas vu dans le compte-rendu qui a été fait. »*

Michel Neyreneuf, Adjoint au Maire du 18e arrondissement. Le maire du 18e arrondissement partage l'objectif de terminer l'ancienne ZAC Evangile en construisant de nouveaux logements. Il y a sûrement eu une incompréhension lors de la réunion publique du 12 juillet 2017 où le Maire avait évoqué l'hypothèse de ne pas construire de bâtiment sur l'îlot situé à l'ouest du périmètre situé au débouché de la rue du Pré et en bordure du futur parc.

La typologie des logements

- « Nous avons la chance d'avoir un quartier avec un habitat diversifié, où différents niveaux sociaux cohabitent. »

Anne Chabert, Direction de l'Urbanisme. Le Plan Local de l'Habitat fixe les objectifs de construction de logement et la répartition de leur statut sur le territoire parisien. Conformément à ce document, il est prévu de construire 50% de logements sociaux et 50% de logements intermédiaires et libres. Parmi ces logements prévus, environ 20 à 25% seront réservés à des logements non familiaux c'est-à-dire pour des étudiants, des personnes âgées, des jeunes travailleurs...

La concertation

- « La concertation sur le parc a commencé avec les conseillers de quartier début 2016. Plusieurs réunions se sont tenues et des choses ont été dites. Cela doit être versé dans les contributions sur le projet. Je demande à la garante de la concertation d'y veiller. »
- « Ce n'est pas une concertation. Il n'y a pas d'échanges avec les habitants. On nous propose de discuter de l'ambiance architecturale alors que la décision de construire 500 logements a été actée. C'est de la décoration. Nous sommes pourtant des acteurs partie prenante de notre environnement et nous avons notre mot à dire sur ce projet. »

➤ ÉCHANGES EN TABLES RONDES

Une quinzaine de personnes sont restées pour participer aux échanges qui ont duré 1h30 environ. La plupart des participants habitent le quartier de l'Évangile, dans les logements situés à proximité du futur parc. D'autres viennent du secteur de la gare Rosa Parks. Les participants étaient répartis en deux tables rondes animées par l'agence Ville Ouverte, la direction de l'urbanisme et l'agence François Leclercq. Des plans et des maquettes ont permis de présenter le projet et de faire réagir les participants. En fin d'atelier, un panneau de synthèse a été complété pour valider collectivement les grands enseignements des échanges.

Ce qui a été discuté

La construction de logements dans Paris est importante...

Un participant explique qu'aujourd'hui 120 000 personnes sont en attente d'un logement social dans Paris. La Ville doit continuer à donner accès à un hébergement aux personnes les plus fragiles et pas seulement construire des logements de catégories intermédiaires.

...mais les conditions d'accueil d'un nombre important de nouveaux logements dans le quartier ne semblent pas réunies.

Les participants craignent par exemple le développement de nuisances liées à l'afflux de nouveaux habitants : « les nouveaux logements vont attirer des voitures et des camionnettes. Pour éviter cela, il faut développer l'offre de bus dans le quartier ».



Entendu lors du porte à porte et des permanences dans le quartier

Les habitants interrogés assimilent le quartier de l'Évangile à un « quartier dortoir » avec de moins en moins de mixité sociale. Les difficultés à résoudre en priorité sont nombreuses (publics en situation de grande précarité, manque d'animation et d'accompagnement des jeunes, hausse de l'insécurité et des nuisances...). A cela s'ajoute l'accumulation des travaux sur plusieurs décennies dans ce secteur en pleine transformation.

Avec les projets Chapelle International et Hébert, beaucoup craignent à terme les effets de la densification sur la vie de quartier, la circulation et la saturation des équipements, en premier lieu les crèches et les écoles. D'autres personnes voient positivement l'arrivée de nouveaux logements au sens où elle permettrait de réaliser le parc et de ramener d'autres publics. Toutefois, de nombreuses interrogations ont été émises sur la commercialisation des futurs logements : « Si on ne règle pas les problèmes, qui va acheter ici ? Ils ne partiront pas tout seul ».

Améliorer les pignons aveugles des bâtiments existants de l'ancienne ZAC Évangile est un objectif partagé...

Les participants sont d'accord avec cet invariant du projet qui permettra d'embellir le front urbain qui donnera sur le parc. Cet objectif ne doit cependant pas se faire au détriment des habitants actuels par la création de vis-à-vis importants. Pour la majorité d'entre eux, il suffirait que le projet vienne requalifier les pignons aveugles et les façades des bâtiments existants pour ne pas fermer les îlots, quitte à diminuer le volume de logements à construire.

...mais les habitants des immeubles existants seront gênés par la construction des futurs immeubles.

Un habitant du 34 rue Jean Cottin regrette que la seule vue dégagée de son appartement situé au premier étage soit à l'avenir bouchée par la construction des futurs immeubles : « *La luminosité dans mon salon c'est zéro. La seule pièce où je vis aujourd'hui est ma cuisine car je vois un bout de ciel [...] il y aura une sacrée façade ! Et son traitement qu'il soit en verre, en bois ou autre ne changera rien. Il faut de la distance !* ». A minima, les participants souhaitent que les nouveaux bâtiments soient retravaillés en lien avec le bailleur qui sera sélectionné. Il faudrait permettre une vue sur le parc pour les habitants qui vivent dans ces logements depuis longtemps.



D'autres implantations des nouveaux bâtiments ont été discutées avec les participants des deux tables.

« *Pourquoi ne pas construire les futurs logements de l'autre côté du parc vers la voie ferrée ?* » Un participant remarque que les salons des futurs résidents seront exposés au nord. Déplacer les immeubles sur la rive nord du parc pourrait ainsi permettre de donner une façade orientée sud aux nouveaux habitants tout en supprimant les vis-à-vis avec les immeubles existants. Marie TAVEAU de l'agence Leclercq explique que cette hypothèse a été étudiée mais écartée notamment en raison de la proximité avec les voies ferrées. Certains souhaiteraient également que la proportion de logements à implanter dans la phase 1 et dans la phase 3 soit revue. « *On pourrait prévoir un peu plus de construction sur la zone de CAP18 pour avoir des bordures plus aérées.* »

Entendu lors du porte à porte et des permanences dans le quartier

Les avis des habitants sur la question de l'implantation de nouveaux immeubles à l'arrière des bâtiments existants divergent. Ils partagent globalement la nécessité d'ouvrir le quartier sur le parc et de retravailler les façades. Mais plusieurs personnes ont exprimé leurs inquiétudes sur la création de cours intérieures, notamment celles qui disposent d'une fenêtre ou d'un prolongement extérieur avec une vue dégagée sur le site. Même si les pièces qui donnent sur la friche sont en règle générale des pièces secondaires, ce sont des espaces de vie très appréciés des habitants en particulier ceux qui vivent dans les étages inférieurs à cause du manque de lumière avec les vis-à-vis existants côtés cours.

Le projet devra veiller à la qualité du réaménagement des impasses et des usages à y développer (espaces piétonniers et commerçants).

Pour l'ensemble des participants, les impasses actuelles sur la rue Tristan Tzara participent à maintenir une certaine qualité de vie dans le quartier car elles permettent de se déplacer à pied de manière sécurisée. Elles doivent donc, autant que possible, rester piétonnes dans le cadre du projet. Cela vaut particulièrement pour l'impasse dans le prolongement de la place Mac Orlan, qui constitue le cœur du quartier. Beaucoup de riverains sont attachés au maintien de l'œuvre d'art et du revêtement du sol, qui apporte une valeur esthétique, mais surtout à la vie sociale fragile qui se développe sur cette place : « *On a mis du temps à réinvestir cet endroit. C'est le seul où l'on peut organiser des rassemblements et des événements de quartier, avec les commerces à côté.* »



L'ouverture des impasses a donné lieu à des avis variés en fonction des tables.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, une partie des participants s'oppose à l'ouverture de la rue Jean Cottin alors que d'autres jugent qu'elle pourrait être prolongée jusqu'au au parc et à la future passerelle qui reliera le boulevard Ney, car elle est connectée à des lieux de vie importants de l'arrondissement vers le quartier Marx Dormoy.

La possibilité d'ouvrir l'une des deux autres impasses a également été discutée sans que les participants parviennent à se mettre d'accord. L'impasse de la Croix Moreau semblerait s'y prêter davantage car elle est très minérale et peu utilisée, mais elle dessert l'entrée du jardin Rachmaninov. L'impasse Tchaïkovski, en plus d'être appréciée car elle est à proximité de l'école et d'un local associatif, pose problème en raison de l'accès au parking de la copropriété. « *Si ça draine du passage, ça cassera la vie familiale. L'espace tel qu'il a été conçu autour du jardin fonctionne très bien. Aujourd'hui, les enfants peuvent faire du vélo tranquillement en bas de chez eux.* »

- « *On est égoïste parce qu'on vit dans un quartier difficile ! Quand on a élevé ses enfants ici, ça fait du bien de se sentir protégé.* »

- « *Beaucoup de jeunes sont arrivés dans le quartier avec le 1% patronal. Le problème, c'est qu'on ne les entend pas. Il n'y a que des vieux qui s'expriment. Ils veulent rester entre eux mais nous on veut les ouvrir ces impasses ! On en a marre d'être enfermés.* »

Entendu lors du porte à porte et des permanences dans le quartier

La majorité des habitants interrogés dans le quartier sont favorables à l'ouverture des impasses pour faciliter les traversées et le franchissement de la friche, offrir des vues sur le parc et le relier au jardin Rachmaninov.

Certaines personnes habitants à proximité ou qui ont un balcon en surplomb de ces allées préféreraient toutefois conserver le calme qu'elles leur procurent aujourd'hui, en particulier celles de la rue Jean Cottin et Tchaïkovski : « A l'époque, les habitants [de la résidence RIVP rue Tchaïkovski] avaient obtenu que l'entrée du parking de la copropriété se fasse par l'arrière pour que cette portion reste piétonne. Les voitures font le tour par la rue Moussorgski ».

Apporter un soin particulier au traitement des rez-de-chaussée contribuera à l'animation et la mixité du quartier.

La place Mac Orlan a longtemps joué le rôle de centre de quartier mais les commerces en rez-de-chaussée se raréfient : « il y avait un coiffeur, un kiosquier. La poste a fermé... ». Selon les participants, cette place vit aujourd'hui de grandes difficultés : « il y a de moins en moins d'animation commerciale sur la rue Tristan Tzara. » La circulation dangereuse des voitures a également pénalisé cet espace. La relation entre la voirie et les pieds d'immeuble a un impact fort sur l'animation et la vie du quartier et devra être pris en compte dans l'aménagement du quartier.

Des incompréhensions ont également été exprimées sur la pertinence et le positionnement de l'îlot Ouest.

Plusieurs participants voudraient revoir son implantation car il cache la perspective vers le parc. Jérôme COUATARMANACH de l'agence Leclercq explique qu'il permettrait de gérer l'arrivée vers le parc en traitant le dénivelé important qui existe actuellement. La création d'un équipement culturel ou d'un local pour les jeunes a également été évoquée lors de l'atelier.

Entendu lors du porte à porte et des permanences dans le quartier

Les habitants du quartier partagent le constat d'une dégradation du vivre-ensemble dans le quartier. De nombreuses personnes ont évoqué la nécessité de structures pour occuper les jeunes, de renforcer les moyens des équipes éducatives, de médiation et de prévention ou de développer des activités intergénérationnelles pour rétablir des contacts avec les plus anciens. « Il y a plein de choses à faire ! Vous pourriez faire un bar sur le toit d'un bâtiment et mettre des appartements pour personnes âgées dans les rez-de-chaussée. Ça faciliterait l'accessibilité et ça permettrait de se croiser un peu. Aujourd'hui chacun s'isole dans son coin ! ».

Plusieurs souhaiteraient également des cafés et un supermarché bon marché.

Panneau de synthèse des tables-rondes

TABLE 1		TABLE 2	
Ce sur quoi je suis d'accord	Ce qu'il faut retravailler	Ce sur quoi je suis d'accord	Ce qu'il faut retravailler
<ul style="list-style-type: none"> - La place Mac Orlan est un espace de vie sociale à préserver fermée - Les impasses doivent rester des voies piétonnes pour ne pas engendrer de nuisances et dénaturer le système de circulations douces dans le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - La proportion du nombre de logements rapporté à la surface du parc dans son phasage - Le positionnement de l'îlot Ouest qui masque la perspective vers le parc - L'ouverture des impasses Croix Moreau et Tchaïkovski qui ne fait pas consensus 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est important de créer des logements dans la Capitale et notamment sociaux pour ceux qui en ont besoin - Le quartier est aujourd'hui peu ouvert sur son environnement. Créer de nouvelles rues vers le parc pourrait permettre d'amener de l'animation dans le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - La distance entre les bâtiments existants et à venir n'est pas suffisante car elle crée un vis-à-vis trop important pour les habitants - Varier les types de logements est un moyen de créer de la mixité dans le quartier. Il faut des logements sociaux et familiaux mais également des appartements pour d'autres profils d'habitants - Le projet pourrait renforcer le rôle de centralité de la place Mac Orlan pour le quartier à condition que son ouverture vers le parc ne vienne pas bouleverser les usages existants (commerces, marche...)